



**DFB-Train à vapeur de la ligne
sommitale de la Furka SA**

Conseil d'administration

Obergoms, début mai 2023

INVITATION

À LA 37^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

**Vendredi 30 juin 2023, 13.30 h.,
dans la remise pour les voitures à voyageurs de Realp
Ouverture de la salle à 12.45 h.**

Chères et chers actionnaires

Nous vous invitons cordialement à la 37^e Assemblée générale des actionnaires du DFB-Train à vapeur de la ligne sommitale de la Furka SA. Pour la première fois, l'Assemblée générale aura lieu dans notre propre remise pour les voitures à voyageurs de Realp. Comme attraction particulière, un train spécial réservé aux actionnaires circulera entre Oberwald et Realp. Vous trouvez les détails dans le flyer joint à cette invitation.

Dans le rapport de gestion 2022, le Conseil d'administration et la direction de l'entreprise rendent compte de l'activité déployée en 2022 par le DFB SA. Vous pouvez prendre connaissance de ce rapport avant le début de l'Assemblée:

- en le téléchargeant sur Internet à partir du 1^{er} juin 2023 sous www.dfb.ch
(Français, Rubrique: Train à vapeur de la ligne sommitale de la Furka SA – Informations aux actionnaires)
- ou en commandant un exemplaire imprimé avec le bulletin d'inscription.

Nous nous réjouissons de pouvoir accueillir de nombreux actionnaires à l'Assemblée générale. Veuillez aussi respecter le délai d'inscription fixé au **15 juin 2023 au plus tard (date de réception par le DFB SA)**. Votre carte de vote vous sera délivrée le 30 juin 2023 à l'entrée de la salle. Si vous ne pouvez pas participer personnellement à l'Assemblée générale, nous vous prions toutefois de faire usage de votre droit de vote selon les dispositions reprises dans le bulletin d'inscription.

Avec nos plus cordiales salutations.

DFB-Train à vapeur de la ligne sommitale de la Furka SA

Ernst Künzli
Président du Conseil d'administration

Peter Bürker
Membre du Conseil d'administration

Annexes:

- Bulletin d'inscription à l'Assemblée générale 2023
- Ordre du jour
- Portrait de Mario Werren (à élire comme nouvel administrateur)
- Flyer du train spécial des actionnaires à destination de Realp
- Autorisation de notification par E-Mail



**DFB-Train à vapeur de la ligne
sommitale de la Furka SA**

Formalités relatives à la participation à l'Assemblée générale et au droit de vote:

- Seul(e)s les actionnaires qui se sont inscrit(e)s à temps pour participer à l'Assemblée générale et qui sont en possession de leur carte de vote actuelle sont autorisé(e)s à participer aux discussions et aux votes.
- L'approbation, l'abstention ou le rejet d'un point porté à l'ordre du jour doivent être indiqués chaque fois, à la demande du président de l'Assemblée, en élevant la carte de vote.
- L'Assemblée générale est convoquée par lettre adressée à chaque actionnaire inscrit(e) au registre des actions (pour autant que l'adresse actuelle soit connue), resp. par E-Mail.
- La convocation à l'Assemblée générale figure également sur notre site Internet où les documents peuvent également être téléchargés.
- Le procès-verbal de l'Assemblée générale de l'année précédente figure sur le site Internet et sera également à disposition à l'entrée de la salle.
- La représentation du droit de vote peut être exercée soit par le représentant indépendant des actionnaires (selon art. 689c CO), soit par un(e) autre actionnaire. Dans tous les cas, une procuration écrite est exigée.
- Selon art. 21 des Statuts de la Société, l'Assemblée générale peut prendre des décisions sans quorum de présence. Si rien de particulier n'est prévu, la majorité absolue des voix délivrées par les participant(e)s et par les représentations d'actions fait foi.
- Le contrôle des entrées et des droits de vote se déroule sous la présidence de Hans-Peter Steuri et Willi Wullschleger.
- Le représentant indépendant des actionnaires selon art. 689c CO est Monsieur Pius Fischlin.
- Le représentant de l'organe est Monsieur Peter Bürker (membre du Conseil d'administration).